

Date de convocation :
11 Septembre 2024

Date d'affichage :
11 Septembre 2024

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine
M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - M. LECUYER Damien
M. NORMAND Alain - Mme REMY Élisabeth - M. THIRAULT Alexis -
M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : Mme DIEN-BRÉANT Céline (Pouvoir à M.
THIRAULT Alexis) - Mme GILLET Nadine - Mme LOUIS Chantal
(Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. RAULIN Patrick (Pouvoir à M.
COINTE Frédéric) - Mme THÉPAUT Chrystel.

Absents : M. GOSSET Cyril - Mme REGNIER Aurélia - M. REMY
Michel.

M. THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par
le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire expose au conseil que le Service de Gestion
Comptable l'a informé que des créances sont irrécouvrables. Les
redevables sont insolvables ou introuvables malgré leurs recherches.

46-2024
CRÉANCES
ÉTEINTES SUR LE
BUDGET DE
L'ASSAINISSEMENT

Le comptable public demande donc, l'admission en créances éteintes
de titres concernant la partie assainissement des factures d'eau de
plusieurs administrés :

- Partie assainissement des factures d'eau datant de 2020 et
2021 pour un montant de 388.72 euros.
- Partie assainissement des factures d'eau datant de 2021 et
2022 pour un montant de 104.46 euros
- Partie assainissement des factures d'eau datant de 2022 et
2023 pour un montant de 203.52 euros, de 223.55 euros

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- D'admettre en créances éteintes les sommes de 388.72 euros,
104.46 euros, 203.52 euros, et 223.55 euros, quatre mandats seront
émis à l'article 6542.

Publié sur le site internet
le : 23/09/2024
Envoyé en Préfecture le :
23/09/2024
Reçu en Préfecture le :
23/09/2024
Identifiant de
télétransmission :
002-210206512-
20240918-46-2024-DE
Alain NORMAND
Le Maire,

Cette décision est **adoptée à l'unanimité** des suffrages exprimés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.